

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 9 novembre 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire suppléant Patrice Desgagnés et des conseillers suivants :

Violette Bouchard
Céline Dufour
Noëlle-Ange Harvey

Ginette Claude
Viateur Tremblay

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le maire a avisé de son absence.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2015 ;
2. Discours du maire de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres pour l'année 2015
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2015 ;
4. Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 78 052,26\$;

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
6. Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016;
7. Résolution d'adjudication;
8. Résolution de concordance et de courte échéance;
9. Modification du titre de Johanne Fortin;
10. Modification des signataires au nom de la municipalité à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres;
11. Carte de crédit VISA Affaires Desjardins;
12. Inscription de la directrice générale à l'ADMQ et à la formation de Directeur Général Agréé;
13. Inscription de la directrice générale à la formation PG Solutions;
14. Participation municipale au DÉFI (Développement Économique par le Fonds Insulaire);
15. Demande de BANQ – Programme de collecte de sites Web;
16. Dépôt de la demande de la ZIP Saguenay au programme de financement interactions communautaires pour le Bout-d'En-Bas;
17. Partenariat de la municipalité au projet de la Fondation Campus Charlevoix;
18. MonCharlevoix.net – Vœux des Fêtes;
19. Dépôt du procès-verbal du 31 août 2015 de la Corporation Restons Chez Nous;
20. Autorisation de payer les vacances et les mobiles restants de l'année 2015 de Jean-Marie Perron en 2016;
21. Paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour les défunts 2014-2015;
22. Party de Noël des conseillers et employés municipaux;
23. Party de Noël des bénévoles de la bibliothèque;

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME

24. Demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux du Club Motoneiges Isle-aux-Coudres;
25. Annulation de la dette due par la corporation de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres;
26. Demande de commandite du comité Carnaval !AC Édition 2016;
27. Modification du conseil d'administration de la corporation Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

28. Paiement à Turcotte 1989 inc. pour l'éclairage au DEL;
29. Adoption du règlement #2015-11, règlement modifiant et remplaçant le règlement #2013-07 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux;
30. Résolution confirmant les travaux exécutés concernant la subvention accordée par le Ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier;
31. Réfection du ponceau dans le chemin du Mouillage;

32. Réfection du fossé du chemin de la Bourroche;

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

33. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique;

34. Évaluation agréée du camion incendie

URBANISME

35. Inscription de la directrice générale à la formation «Le développement commercial et la mise en valeur des paysages»;

36. Demande de dérogation mineure de Monsieur Félix Harvey;

VARIA

37. Rencontres et représentations;

38. Période de questions;

39. Levée de la séance.

#2015-11-348 Adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 9 novembre 2015 et de garder le varia ouvert.

#2015-11-349 Discours du maire 2015 de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres

En vertu de l'article 955 du code municipal du Québec, je, soussigné Dominic Tremblay, maire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, dresse la situation suivante :

Discours du maire 2015

En vertu de l'article 955 du Code municipal, il est de mon devoir, en ma qualité de maire, de vous présenter un rapport sur la situation financière 2015, les réalisations faites à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres durant cette même année et nos orientations pour l'an 2016.

Cet exercice est toujours périlleux puisqu'il se situe entre la très grande volonté de chaque élu d'offrir le meilleur à notre population et la capacité de payer des contribuables.

Pour l'année 2014, nous avons terminé avec un résultat positif de 458 340 \$ pour la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

RÉALISATIONS 2015

Des interventions d'amélioration du réseau routier municipal ont été réalisées dont la réfection du chemin du Mouillage, une étude préliminaire concernant le rehaussement et la reconstruction du chemin des Coudriers avec GéniArp et Tetra-Tech, la réfection de ponceaux sur le chemin des Prairies et divers travaux d'entretien de notre réseau routier. Une entente est intervenue avec le MTQ concernant l'achat et l'entreposage de 14 142 tonnes de pierres en prévision de la stabilisation des berges. Notre programmation TECQ (Taxe sur l'essence et la contribution du Québec) 2014-2018 a été présentée et approuvée et toutes les sommes disponibles seront affectées à l'amélioration du réseau routier municipal. Nous avons aussi un protocole d'entente, Municipalité/MTQ concernant l'installation d'une caméra qui suivra l'évolution par l'UQAR (Université du Québec à Rimouski) des conséquences des marées sur l'enrochement et la recharge de la plage.

Nous avons participé, avec les autres municipalités de la MRC, à l'élaboration de nos besoins en formation pour les pompiers afin de profiter d'une aide financière à la formation. Déjà quelques pompiers de plus sont formés. Le Service de Sécurité Incendie a débuté ses visites des risques élevés et faibles et elles vont se poursuivre jusqu'à ce que tous aient été visités d'ici 2017. Divers équipements ont été acquis pour le service de sécurité incendie ainsi que pour les travaux publics.

En collaboration avec la Zip Saguenay et le comité représentant les propriétaires, le conseil a appuyé une demande d'aide financière à Environnement Canada pour la restauration et la mise en valeur de la Pointe du Bout d'en Bas.

Nous avons procédé à l'engagement d'un nouvel employé aux travaux publics en remplacement d'un départ. Nous avons regroupé les postes de directrice générale et de secrétaire trésorière puis nous avons engagé une nouvelle directrice générale secrétaire trésorière en la personne de Pamela Harvey, en prévision du départ de l'ancienne directrice générale qui devient chargée de projet.

Au niveau amélioration touristique, nous avons renouvelé tous les panneaux d'interprétation, une mise en valeur du quai de l'Anse a donné un résultat qui plaît beaucoup aux gens, la Halte du Pilier aura enfin donné aux visiteurs et aux cyclistes, les toilettes tant attendues et nous avons rendu possible la pratique du kite depuis un endroit public.

Le conseil a accepté de cautionner 2 organismes soit Ancrage Isle-aux-Coudres et la Corporation Restons Chez Nous qui ont amélioré leurs infrastructures. Nous avons aussi appuyé l'Ancrage dans son projet de halte garderie.

Cette année, le service des traversiers a été un gros dossier avec les discussions toujours en cours concernant les démarches pour réagir aux urgences lors des interruptions de service, les nombreuses interventions en collaboration avec TIAC et les services de santé visant à rétablir le service lors de la grève et le dossier du transport des matières dangereuses.

Différents travaux ont été réalisés dont entre autres l'installation de clôtures à l'écocentre et autour du module de jeux pour enfants en arrière de l'édifice municipal ainsi que la modification de l'éclairage public pour des luminaires au DEL.

En collaboration avec la MRC, nous avons un projet de borne de recharge pour véhicule électrique qui devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année.

Nous avons aussi contribué à la SPCA qui desservira la population insulaire concernant les animaux, que ce soit stérilisation, capture, information ou autre.

C'est aussi cette année que nous avons reçu notre certificat de reconnaissance MADA (Municipalité Amie des Aînés). Ce dossier est suivi par la conseillère responsable et est toujours d'actualité.

Divers équipements ont été acquis pour les services de sécurité incendie et des travaux publics.

En tant qu'administrateur de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) j'ai participé à la signature du dernier pacte fiscal 2016-2019 à l'hôtel de Ville de Québec.

CONTRATS OCTROYÉS 2015

Guylain Tremblay (Entretien des chemins 2014-2015)	136 705.28 \$
Assurance mutuelle Municipalité du Québec	69 437.00 \$
Sûreté du Québec	120 659.00 \$
Quote-part à la MRC (incluant les matières résiduelles 192 290 \$)	333 540.00 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	25 869.38 \$
EJD Construction (chemin du Mouillage)	143 147.98 \$
Performance Ford Ltée (camion municipal)	31 062.00 \$
Turcotte 1989 inc. (lumière Dell)	83 368.55 \$
Construction S.G. Dufour (atelier isolé intérieur de l'entrepôt)	27 065.12 \$

PRÉVISIONS 2016

Nous nous attaquerons bientôt à la préparation du budget 2016 en ayant à l'esprit de garder un taux de taxation abordable pour tous malgré les améliorations et les travaux nécessaires pour le bien de notre communauté insulaire

Les membres du conseil, le personnel et moi-même travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos citoyens et citoyennes. Une des priorités du conseil pour son budget 2016 concerne les infrastructures routières, la stabilisation des berges par l'empierrement, le chemin des Coudriers. Nous nous assurerons de rester à l'affût de tous les nouveaux programmes d'aide des différents paliers gouvernementaux afin de pouvoir réaliser dans la mesure du possible les travaux à moindre coût.

Une bonne nouvelle, des revenus pour les municipalités de la MRC provenant du parc éolien sont à prévoir et ces revenus devraient augmenter au fil des ans.

Les démarches auprès des différents ministères afin de compléter le financement des travaux de la Phase II du projet d'infrastructure d'aqueduc, d'égout et de voirie secteur Est de l'Isle sont toujours parmi nos principales préoccupations et encore plus depuis le projet nous obligeant à la vérification de tous les équipements septiques de ceux qui ne sont pas sur le réseau.

Le dossier sécurité concernant le stationnement au chemin de l'Islet, le dossier Bout d'en Bas, le dossier marina dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement, la formation continue du personnel et des pompiers sont des dossiers qui reviendront au cours de l'année 2016.

Le conseil municipal investit toujours beaucoup de temps et d'efforts afin d'améliorer les services et la qualité de vie insulaire. Nous espérons que le résultat de ses décisions reflètera l'ampleur de son travail. Le mieux-être de ses concitoyennes et concitoyens est toujours au cœur de ses préoccupations et de ses choix de développement. Tous les conseillers se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance et vous assurer de tout leur dévouement pour la cause municipale.

Bien à vous,

Dominic Tremblay, maire
Municipalité de l'Isle-aux-Coudres

#2015-11-350 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2015

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2015.

#2015-10-351 Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 78 052.26 \$

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'octobre 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 78 052.26 \$

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2015	
Masse salariale	17 246.67 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Dominic Tremblay (cellulaire)	184.75 \$
Johanne Fortin (remboursement déplacement)	147.60 \$
Marie Dufour (remboursement déplacement)	107.55 \$
SADC de Charlevoix (Comité FRIL)	100.00 \$
Comité Sport Actions (activité Soccer)	500.00 \$
Picard & Picard	246.63 \$
OBV Charlevoix-Montmorency	9.73 \$
Éric Tremblay (Remboursement taxes)	477.65 \$
Revenu Canada (remises Octobre 2015)	3 426.76 \$
Revenu Québec (remises Octobre 2015)	8 681.48 \$
Pétroles Irving	597.92 \$
Petro Canada	426.01 \$
VISA	257.28 \$
Sonic	1 154.92 \$
Hydro Québec	3 330.17 \$
Bell Mobilité	89.23 \$
SOUS-TOTAL :	37 935.40 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	84.56 \$
Ministre des Finances du Québec (renouvellement carte Jean-Marie Perron)	111.00 \$
Hydro Québec	3 846.23 \$
SOUS-TOTAL :	4 041.79 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	

Hydro Québec	1 262.97 \$
SOUS-TOTAL :	1 262.97 \$
COMPTES À PAYER	
Aréo-Feu	3 228.25 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Atelier Zig-Zag	174.75 \$
Bureauthèque Pro	97.95 \$
Communication Charlevoix Inc. (octobre 2015)	638.35 \$
Énergie et Ressources naturelles	16.00 \$
Extincteurs Charlevoix	174.53 \$
Gabriel Harvey (frais déplacement)	72.00 \$
Garage D.L.	234.28 \$
Garage G. Perron Excavation	672.60 \$
GFFM Leclerc (Location terrain)	5 000.00 \$
Groupe Sports-Inter	3 397.51 \$
Groupe Ultima (Avenant)	340.00 \$
Guy Pedneault (Location terrain)	1 000.00 \$
Hebdo Charlevoisien	284.00 \$
Jérôme Desgagnés (frais déplacement)	86.40 \$
Julie Harvey (bébé Mia Castonguay, née le 23 août 2015)	250.00 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Lyreco	231.55 \$
Martin Tremblay	132.00 \$
Moulins de l'Isle-aux-Coudres	124.32 \$
MRC Charlevoix	71.79 \$
Murielle Tremblay (remb. Salon de Noël)	45.99 \$
PG Solutions (formation Marie et Brigitte)	597.87 \$
Quincaillerie Castonguay	120.15 \$
Quincaillerie Dufour	451.58 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 491.58 \$
SOUS-TOTAL :	22 430.90 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Atelier Zig-Zag	174.11 \$
Environex	522.09 \$
Équipement N.C.N. Ltée	701.35 \$
Garage G. Perron Excavation	7 307.81 \$
Quincaillerie Castonguay	322.80 \$
Quincaillerie Dufour	97.20 \$
FQM (frais de transport)	29.98 \$
Réal Huot	2 028.68 \$
Véolia	1 197.18 \$
SOUS-TOTAL :	12 381.20 \$

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**#2015-11-352 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil municipal**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres ce 9 novembre 2015.

#2015-11 353 Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront, de façon générale, le deuxième lundi du mois et qui débiteront à 19h30 :

- 11 janvier
- 8 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 11 octobre (mardi suivant l'Action de Grâce)
- 14 novembre
- 12 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#2015-11-354 Résolution d'adjudication

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 16 novembre 2015 au montant de 180 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-12. Ce billet est émis au prix de 98,34600 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

16 000\$	1.75000%	16 novembre 2016
16 500\$	2.00000%	16 novembre 2017
16 800\$	2.25000%	16 novembre 2018
17 300\$	2.45000%	16 novembre 2019
113 400\$	2.60000%	16 novembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci

#2015-11-355 Résolution de concordance et d'échéance

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres souhaite emprunter par billet un montant total de 180 000\$:

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
2003-12	180 000\$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 180 000\$ prévu au règlement d'emprunt #2003-12 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 16 novembre 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	16 000\$
2017	16 500\$
2018	16 800\$
2019	17 300\$
2020	17 700\$ (à payer en 2020)
2020	95 700\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt #2003-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#2015-11-356 Modification du titre de Johanne Fortin

Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, Pamela Harvey, le 2 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers que Johanne Fortin soit nommée à titre de chargée de projets.

#2015-11-357 Modification des signataires au nom de la municipalité à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres

Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, Pamela Harvey, le 2 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers que les signataires pour la municipalité de l'Isle-aux-Coudres, à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres, au compte portant le folio 12140, soient dorénavant les personnes suivantes, à savoir :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Patrice Desgagnés, maire suppléant
- . Pamela Harvey, directrice générale secrétaire trésorière (En remplacement de Johanne Fortin)
- . Marie Dufour, secrétaire trésorière adjointe.

#2015-11-358 Carte de crédit VISA Affaires Desjardins

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la carte de crédit VISA Affaires Desjardins de la municipalité émise au nom de Johanne Fortin et d'en faire émettre une nouvelle au nom de Pamela Harvey, d'une limite de cinq mille dollars (5 000,00\$).

#2015-11-359 Adhésion et Inscription à la formation de l'ADMQ de la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2016 et de l'inscrire à la formation afin d'obtenir le titre de Directeur Municipal Agréé de l'ADMQ. L'inscription est au coût de plus ou moins 736\$ incluant les assurances et la formation mille dollars (1 000,00 \$) pour trois cours sur un total de quinze (15) cours devant être suivis sur une période maximale de six (6) ans, et ce, dès le mois de janvier 2016. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget 2016.

#2015-11-360 Inscription de la directrice générale à la formation PG Solutions

Considérant que PG Solutions opte une banque de services prépayés, soit une promotion de 15% sur le prix régulier jusqu'au 31 décembre 2015;

Considérant que la directrice générale doit être formée pour le logiciel comptable et que plusieurs formations distinctes seront nécessaires;

Considérant que le conseil municipal trouve nécessaire que la directrice générale suive la formation du logiciel comptable PG Solutions;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale suive la formation PG Solutions et que la municipalité achète une banque de services prépayés pour un montant de 5 000,00 \$ afin de profiter de la promotion pour payer une partie de cette formation. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-361 Participation municipale au DÉFI

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 6 000,00 \$ aux cercles d'emprunt de Charlevoix pour le renouvellement de l'entente pour le DÉFI. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-362 Demande de BAnQ – Programme de collecte de sites Web

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer une licence accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Site Web les autorisant à reproduire et archiver, en tout ou en partie, une ou des copies de notre site Web sur une unité de stockage appartenant à BAnQ, d'effectuer les opérations requises, notamment la migration, la conversion et la fusion, afin de répondre aux normes informatiques de BAnQ pour assurer la conservation et la diffusion à long terme et de donner accès, en tout ou en partie, à ses usagers, aux fichiers ayant fait l'objet des opérations ci-dessus décrites.

#2015-11-363 Dépôt de la demande de la ZIP Saguenay au programme de financement interactions communautaires pour le Bout-d'En-Bas

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de la ZIP Saguenay au programme de financement interactions communautaires pour le Bout-d'En-Bas.

#2015-11-364 Partenariat de la municipalité au projet de la Fondation Campus Charlevoix

Considérant la résolution portant le numéro 2011-12-584 autorisant une aide financière pour le Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC);

Considérant que le projet du Centre d'études collégiales en Charlevoix est incertain;

Considérant qu'aucune entente n'a été signée;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité retienne pour les années 2015-2016 l'aide financière prévue à la résolution #2011-12-584.

#2015-11-365 MonCharlevoix.net – Voeux des Fêtes

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 200,00 \$ pour annoncer nos vœux des Fêtes sur le site MonCharlevoix.net. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-366 Dépôt du procès-verbal du 31 août 2015 de la Corporation Restons Chez Nous

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal du 31 août 2015 de la Corporation Restons Chez Nous.

#2015-11-367 Autorisation de payer et/ou de reporter les vacances et les mobiles restants de l'année 2015 de Jean-Marie Perron en 2016

Considérant que Jean-Marie Perron a subi une opération et est en arrêt de travail jusqu'au 5 janvier 2016 minimalement;

Considérant qu'il lui reste des heures de vacances impayées ainsi que des mobiles inutilisés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser exceptionnellement le report et/ou le paiement de ces heures d'ici le 31 mars 2016. Le tout en considération de son arrêt de travail pour cause de maladie.

#2015-11-368 Paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour les défunts 2014-2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul d'un montant de 375,00 \$ représentant les 15 défunts de la municipalité pour 2014-2015. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-369 Party de Noël des conseillers et employés municipaux

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser de voter un budget de mille dollars (1 000,00 \$) pour le party de Noël des conseillers et employés municipaux. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-370 Party de Noël des bénévoles de la bibliothèque

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser de voter un budget de deux cents (200.00\$) pour le party de Noël des bénévoles de la bibliothèque. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME / COMMUNICATIONS

#2015-11-371 Demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux du Club Motoneiges Isle-aux-Coudres

Considérant la demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux du club de motoneige de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant que le sentier doit traverser le chemin Tremblay, le chemin Pedneault, le chemin Desgagnés au dernier tiers et le chemin de la Prairie sur toute sa longueur;

Considérant que le club s'engage à porter une attention particulière à ces portions de sentier par une signalisation adéquate;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage et la traverse des chemins municipaux tel d'identifiés ci-haut, par le club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres pour la saison 2015-2016. Une attention particulière devra être portée au chemin des Prairies tant au niveau de la limite de vitesse qu'à l'accès aux propriétés des résidents de ce chemin.

#2015-11-372 Radiation de la dette due par la corporation de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres

Considérant que le site de la Corporation des moulins de l'Isle-aux-Coudres est la propriété de la municipalité;

Considérant que la municipalité a un compte à recevoir de la corporation au montant de 15 641,67\$ au 31 octobre 2015 représentant des frais d'assurance, de déneigement et d'installation de la fibre optique pour l'année 2012;

Considérant que la municipalité assume désormais les frais d'assurance et de déneigement de la corporation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la radiation du compte à recevoir ci-dessus décrit d'un montant de 15 641,67\$ au 31 octobre 2015 aux états financiers.

#2015-11-373 Demande de commandite du comité Carnaval !AC Édition 2016

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement au Carnaval !AC Édition 2016 pour un montant de 500,00 \$. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-11-374 Conseil d'administration de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres

Considérant la demande de modification à la composition du conseil d'administration de la corporation de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres faite par la directrice;

Considérant que le conseil juge opportun de faire les modifications demandées afin de diminuer à deux (2) le nombre de représentants municipaux siégeant au conseil d'administration de ladite corporation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification du règlement tel que demandé.

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

#2015-11-375 Paiement de la facture #18478 de Turcotte 1989 inc. pour la modification de l'éclairage municipal au DEL

Considérant que les réparations ont majoritairement été effectuées et qu'il ne reste qu'un seul luminaire défectueux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de payer 90% de la facture #18478 de Turcotte 1989 inc. au montant de 83 368.55\$ taxes incluses pour la modification de notre éclairage public au DEL, soit un montant de 75 031,70 \$ taxes incluses. Le montant de 8 336,85 \$ restant sera payé après la réparation du dernier luminaire défectueux. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le surplus accumulé par la municipalité.

#2015-11-376 Adoption du règlement #2015-11, règlement modifiant et remplaçant le règlement #2013-07 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le règlement #2015-11, règlement modifiant et remplaçant le règlement #2013-07 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux.

RÈGLEMENT #2015-11 MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2013-07 AFIN DE PRÉCISER LES NORMES EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT DANS LES CHEMINS MUNICIPAUX

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 9 novembre 2015 à 19h30 au lieu ordinaire des séances sous la présidence du maire-suppléant Patrice Desgagnés et des conseillers suivants :

Violette Bouchard
Céline Dufour
Noëlle-Ange Harvey

Viateur Tremblay
Ginette Claude

Formant quorum,

Le maire Dominic Tremblay a avisé de son absence.

Attendu que la sécurité des résidents dépend de l'accès permanent aux chemins municipaux autant pour les véhicules d'urgence que pour les véhicules de services ;

Attendu que le conseil juge nécessaire, dans l'intérêt du public, d'adopter un règlement #2015-11 modifiant et remplaçant le règlement #2013-07 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux ;

Attendu la *Loi sur les compétences municipales Art. 79-80-81*, autorisant la municipalité à réglementer le stationnement sur son territoire ;

Attendu qu'un avis de motion a été dument déposé par la conseillère Ginette Claude lors de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2015 ;

Attendu que les conseillers déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, et l'avoir lu.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le #2015-11 « Règlement modifiant et remplaçant le règlement #2013-07 et régissant le stationnement dans les chemins municipaux » soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Chemin public : La surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou l'un de ses organismes, et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables.

Officier chargé de l'application : L'officier municipal et les agents de la paix sont responsables de l'application de tout ou partie du présent règlement et sont autorisés à émettre des constats d'infraction.

Officier municipal : Tout employé du service des travaux publics, le directeur ou l'employé nommé par le directeur.

Véhicule : Un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin.

ARTICLE 2 : INSTALLATION DE LA SIGNALISATION

2.1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2.2 Pour garantir la libre circulation et la sécurité s'y rattachant, le conseil municipal juge opportun de réglementer le stationnement en bordure des chemins municipaux.

2.3 Toujours à des fins de sécurité, le conseil municipal interdit donc le stationnement en bordure de certains chemins ou partie de chemins municipaux.

2.4 La municipalité installe et maintient en place la signalisation appropriée et décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

L'utilisateur ou la personne au nom de laquelle un véhicule routier est inscrit au registre de la Société d'assurance automobile du Québec est responsable de toute infraction relative au stationnement en vertu de ce présent règlement.

ARTICLE 4 : STATIONNEMENT INTERDIT

Il est interdit de stationner un véhicule sur le chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe «A» qui fait partie du présent règlement.

ARTICLE 5 : DÉPLACEMENT

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, l'officier chargé de l'application peut faire remorquer, déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné, aux frais de son propriétaire dans le cadre de la présente réglementation applicable et notamment, dans le cas de stationnement en zone interdite.

Le propriétaire ne pourra en recouvrer la possession que sur paiement des frais de remorquage et de remisage le tout, en sus des amendes prévues au présent règlement.

ARTICLE 6 : POURSUITE PÉNALE

Le conseil autorise, de façon générale, l'officier chargé de l'application du présent règlement à émettre des constats d'infraction à toute personne contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement et autorise généralement ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 7 : AMENDES

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50.\$ pour une première infraction et de 100.\$ pour une récidive.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES, CE NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Dominic Tremblay, maire

Paméla Harvey, dir générale sec. très.

ANNEXE A

STATIONNEMENT INTERDIT

1 : **Chemin du Mouillage**, sous juridiction municipale, sur toute sa longueur, du chemin de la Traverse jusqu'à la virée et des 2 côtés du chemin.

2 : **Chemin de l'Islet**, sous juridiction municipale, sur toute sa longueur, du chemin des Coudriers jusqu'au cul de sac, du côté sud dudit chemin (côté gauche lorsqu'on prend le chemin à partir du chemin des Coudriers)

#2015-11-377 Résolution confirmant les travaux exécutés concernant la subvention accordée par le Ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur les chemins municipaux, pour un montant subventionné de 8 000,00 \$ conformément aux exigences du Ministère de Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

#2015-11-378 Réfection du ponceau dans le chemin du Mouillage

Considération les travaux de voirie effectués dans le chemin du Mouillage;

Considérant que le ponceau situé à proximité du 24, chemin du Mouillage a besoin d'être remplacé;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de plus ou moins 8 000\$ plus taxes pour relever et remplacer le ponceau en question. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget de la municipalité.

#2015-11-379 Réfection du fossé du chemin de la Bourroche

Considérant que l'accumulation d'eau chemin de la Bourroche érode le chemin;

Considérant qu'il n'y a pas de fossé à l'endroit où l'accumulation d'eau érode ce chemin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement des ponceaux des entrées situées entre le 81 et le 89 chemin des Coudriers et de creuser le fossé afin de faire écouler l'eau dans le ponceau du chemin situé près du 89 de la Bourroche. Les travaux seront exécutés en régie. Par la présente les frais inhérents à ces travaux et le paiement sont autorisés.

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

#2015-11-380 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres prévoit la formation de ses pompiers à différents niveaux au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, tel qu'indiqué au document «Outil de compilation des besoins en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel à l'intention des autorisés régionales»;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

#2015-11-381 Évaluation agréée du camion incendie

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de faire procéder à l'évaluation agréée du camion incendie Freightliner 2009 pour nos assurances. Le mandat est confié au Bureau d'Évaluation de Québec inc. pour un montant de 680.80\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés

URBANISME

#2015-11-382 Inscription de la directrice générale à la formation «Le développement commercial et la mise en valeur des paysages»

Il est proposé par le conseiller la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de la directrice générale et de Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère, ou tout autre conseiller, à la formation «Le développement commercial et la mise en valeur des paysages» le 19 novembre à Baie-Saint-Paul et donnée dans le cadre de l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale. La formation étant gratuite, par la présente les frais inhérents et leur paiement sont autorisés.

#2015-11-383 Demande de dérogation mineure de Monsieur Félix Harvey

Considérant la demande de dérogation mineure de Monsieur Félix Harvey du 26 octobre 2015 concernant le lot numéro 5 276 573 du cadastre du Québec demandant d'autoriser une façade de terrain de 12,87 mètres pour un nouveau lotissement, la norme minimale étant de 25,00 mètres;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une façade de terrain de 12,87 mètres pour un nouveau lotissement, la norme minimale étant de 25,00 mètres.

#2015-11-384 Dépôt de la demande de la Coopérative de Cablodistribution de l'Isle-aux-Coudres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de modification au règlement de zonage faite par la Coopérative de Câblodistribution de l'Isle-aux-Coudres concernant un terrain dans le chemin des Cèdres.

#2015-11-385 Demande de raccordement au réseau d'égout de l'épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence

Considérant la demande de M. Paul Émile Dufour de raccorder le système d'égout sanitaire des Hébergements Florence et de l'Épicerie Chez-Paul au réseau d'égout municipal;

Considérant que le demandeur accepte de payer tous les frais inhérents à ce raccordement ainsi que toutes les taxes payables en vertu de la réglementation municipale concernant les utilisateurs de l'égout municipal;

Considérant que le demandeur devra obtenir à ses frais tous les droits de passage légaux et nécessaires pour les conduites d'égout sanitaires passant chez des tiers;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que le conseil autorise le raccordement du système d'égout sanitaire des Hébergements Florence et de l'Épicerie Chez-Paul au réseau d'égout municipal;

Que le raccordement du système d'égout des Hébergements Florence et de l'Épicerie Chez-Paul au réseau d'égout municipal soit effectué sous la supervision et la direction du préposé au réseau d'aqueduc et d'égout municipal, et ce, avec les matériaux exigés par ce dernier;

Que les travaux relatifs à la conduite d'égout du demandeur jusqu'à son raccordement au réseau d'égout municipal soient exécutés par le demandeur avec les matériaux exigés par la municipalité, sous l'entière responsabilité du demandeur, et ce, à l'entière exonération de la municipalité;

Que tous les frais inhérents à ce raccordement soient aux frais du demandeur seulement;

Qu'advenant des problèmes découlant du raccordement ci-dessus décrit, la municipalité se réserve le droit de faire refaire les travaux à sa satisfaction et aux frais du demandeur ou de ses représentants;

Qu'à la suite du raccordement, toutes taxes dues selon la réglementation municipale en vigueur soient payées par le demandeur ou ses représentants.

#2015-11-386 Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h26

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h37.

#2015-11-387 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du mois de novembre 2015 à 20h37.

Patrice Desgagnés, maire suppléant

Pamela Harvey, directrice générale